

COMMUNE DE LAMOTHE



**Procès-verbal de la Réunion du Conseil Municipal
Du Jeudi 18 décembre 2025 à 18h00**

L'an deux mil vingt-cinq,
le 18 décembre à dix-huit heures,

**Le Conseil Municipal de la Commune de LAMOTHE,
convoqué le 12/12/25, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain JARLIER, Maire.**

Présents : Alain JARLIER, Alain MATHIEU, Françoise ROCHETTE Marjorie PIGNOL, Stéphane ARCHER, Joël BAYET, Serge CORNET, Marie-Christine DENIS-ROUY, Wilfried MALIGE, Isabelle MARCHAUD, Dominique VACHELARD et William ZANUTTO.

Absents : Sophie BENIGAUD, Guillaume PONS et Michel TEILHOL.

Pouvoir : Guillaume PONS à Serge CORNET.

Secrétaire : Wilfried MALIGE.

ORDRE DU JOUR – Réunion du Conseil Municipal n° 2025-07

1. Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2025,
2. Tarifs 2026 : Salle polyvalente, Assainissement (part variable et fixe, droit de branchement) et Cimetière,
3. Délibération autorisant M. Le Maire à engager, mandater et liquider des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif (BP) 2026.
4. Demandes de subvention 2026 : DETR, Région et Leader,
5. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024,
6. Participation financière à la protection sociale complémentaire risque santé (mutuelle) au 1er janvier 2026,
7. Compte-rendu de la décision prise par le Maire,

Informations et questions diverses.

AFFAIRE 1 : Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2025.

Le Conseil désigne à **l'unanimité** W. Malige comme secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2025 est **approuvé à l'unanimité**.

AFFAIRE 2 : Tarifs 2026 : Salle polyvalente, Assainissement (part variable et fixe, droit de branchement) et Cimetière.

Salle polyvalente

La grille tarifaire 2025 est **maintenue**.
Deux ajustements sont adoptés (12 voix pour – 1 abstention) :

- Les **jours fériés en semaine** sont facturés **au tarif week-end**.
- Instauration d'**arrhes de 30 %** à la signature du contrat, restituables uniquement en cas de **force majeure** (hospitalisation, accident, décès) après examen par la mairie.

Assainissement

- Taxe d'assainissement portée à **1 €/m³** à compter du 1er janvier 2026.
- Part fixe (**15 €**) et droit de branchement (**600 €**) **maintenus**.
Décision adoptée à **l'unanimité**.

Cimetière

Les tarifs **restent inchangés** pour l'exercice 2026.

AFFAIRE 3 : Délibération autorisant M. Le Maire à engager, mandater et liquider des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif (BP) 2026.

Le Conseil autorise à **l'unanimité** le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du **quart des crédits 2025**, pour :

- Travaux de cour de l'école : **1 000 €**
- Diagnostic assainissement : **15 000 €**

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget primitif 2026.

Le Conseil approuve à l'unanimité le projet d'installation de **sanitaires publics extérieurs PMR** près de la salle polyvalente, pour un montant prévisionnel de **45 000 € HT**.

Plan de financement prévisionnel :

Financier / Organisme	Taux sollicité	Montant (HT)
ÉTAT (DETR 2026)	20%	9 000,00 €
RÉGION (Auvergne-Rhône-Alpes)	30%	13 500,00 €
EUROPE (Programme LEADER)	30%	13 500,00 €
COMMUNE (Autofinancement)	20%	9 000,00 €
Total prévisionnel du projet	100%	45 000,00 €

Le Conseil autorise le Maire à déposer les demandes de subvention et à signer les documents nécessaires. Les travaux ne pourront être engagés qu'après réception de l'accusé de réception du dossier par l'État.

AFFAIRE 5 : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024.

Après présentation du RPQS, le Conseil l'adopte (6 voix pour – 7 abstentions).
Décisions :

- Transmission au Préfet,
- Mise en ligne du rapport sur www.services.eaufrance.fr,
- Saisie des indicateurs au SISPEA.

AFFAIRE 6 : Participation financière à la protection sociale complémentaire risque santé (mutuelle) au 1er janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE que La Commune de Lamothe participera au financement de la protection sociale complémentaire destinée à couvrir le risque « Santé » pour l'ensemble de ses agents (titulaires, stagiaires et contractuels de droit public ou privé).

ACCORDE cette participation financière aux agents ayant souscrit un contrat de santé labellisé (garanties conformes au II de l'article 911-7 du code de la sécurité sociale). L'agent devra fournir annuellement une attestation de son organisme assureur certifiant le caractère labellisé du contrat.

FIXE le montant de la participation de la commune est fixé à 20,00 € par mois et par agent.

Cette aide sera versée mensuellement sur la fiche de paie de l'agent. Elle est soumise aux cotisations sociales en vigueur.

M. le Maire est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

AFFAIRE 7 : Compte-rendu de la décision prise par le Maire.

Réexamen suite à l'avis du CST et maintien du dispositif de labellisation de la protection sociale complémentaire (Santé) avec une augmentation de la participation financière.

Suite à l'avis défavorable du CST concernant une participation communale de 15 €/mois, le Maire décide :

- de **maintenir le dispositif de labellisation**,
- de **porter la participation mensuelle à 20 €/agent**,
- de soumettre le projet révisé au CST du 9 décembre 2025.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1 – Effectifs de l'école publique : rencontre du 16 décembre 2025

Un rendez-vous a eu lieu avec l'Inspectrice académique, en présence de Mme ROCHETTE.

- **Rentrée 2025** : 69 élèves + 2 enfants de moins de 3 ans.
- **Rentrée 2026** : 69 élèves de plus de 3 ans (après le départ de 9 élèves en 6^e) + 8 enfants nés en 2024 qui auront 3 ans durant l'année scolaire.

L'Inspectrice rappelle que les enfants de moins de 3 ans **ne sont pas comptabilisés officiellement**. Aucune annonce de fermeture de classe n'a été faite, mais **la vigilance reste nécessaire**.

2 – Cour de l'école : problèmes liés au grenaillage

Le grenaillage de l'enrobé **n'est pas satisfaisant**.

La commune attend une nouvelle proposition de l'entreprise **MARQUET**.

Des travaux complémentaires sont prévus pendant les vacances de février : **remplacement des gravillons par du sable**.

3 – Projet de centrale photovoltaïque de La Quille

Le document de présentation sera transmis **par mail** à tous les conseillers municipaux pour information et échanges ultérieurs.

4 – Lancement du diagnostic assainissement

Un point a été fait sur la première réunion du **17 décembre**, marquant le début du diagnostic et du schéma directeur assainissement-eaux pluviales.

Un suivi régulier sera organisé.

5 – Lutte contre le frelon asiatique

- **Wilfried MALIGE** est nommé élu référent.
- La commune recherche :
 - un **coordinateur du piégeage**,
 - des **piégeurs volontaires** (formation prévue avant printemps 2026).
- Une **commande groupée de pièges** sera effectuée avec la **CCBSA**.

Secrétaire de Séance : Wilfried MALIGE

Le Maire : Alain JARLIER